

***Première édition du « Concours National de la Peinture Murale »
au sein du complexe touristique de Zéralda***

Charte du Concours

L'Entreprise de Gestion Touristique de Zeralda organise une première édition du « Concours National de la Peinture Murale » au sein du complexe touristique de Zéralda sous le thème « **Le Patrimoine Algérien, héritage du passé, Inspiration pour l'avenir** » du 22 au 25 juin 2023, et ce à l'occasion de la célébration de la Journée Nationale du Tourisme correspondant au 25 Juin. L'objectif assigné consiste en l'accroissement de la visibilité de notre complexe et la promotion de la dimension artistique en tant que facteur indispensable de valorisation de notre patrimoine touristique national.

A cet effet, nous invitons chaleureusement l'ensembles de nos artistes peintres algériens pour participer à ce remarquable évènement en sa première édition -Année 2023.

Article 01 : *Thème du concours :*

Le thème du concours national de la peinture murale est "**Le patrimoine Algérien héritage du passé, inspiration pour l'avenir**" met en avant l'importance de notre héritage culturel, historique et naturel. Il encourage les artistes participants à créer des peintures murales qui mettent en valeur les éléments emblématiques du patrimoine national.

L'idée derrière ce thème est de sensibiliser le public à la valeur de notre patrimoine et à la nécessité de le préserver.

L'objectif ultime de ce thème est de susciter une prise de conscience de l'importance de préserver notre patrimoine pour les générations futures et d'encourager une réflexion sur la manière dont le patrimoine peut inspirer l'avenir.

Article 02 : *Conditions de Participation au concours :*

1. La participation au concours est ouverte à tous les artistes algériens, qu'ils soient professionnels ou amateurs, en utilisant tout type de technique de peinture artistique applicable sur des Murs.

2. Les œuvres soumises doivent être en lien avec le thème " **Le Patrimoine Algérien, héritage du passé, Inspiration pour l'avenir** ", telles que raconter des histoires, capturer des moments significatifs de l'histoire, représenter des traditions culturelles et mettre en lumière des sites naturels uniques. Ils peuvent représenter des monuments historiques emblématiques, des sites archéologiques, des symboles culturels, des paysages naturels préservés, ou toute autre facette du patrimoine qui a une signification particulière pour la communauté locale, le patrimoine architectural ou immatériel algérien, ou toute autre œuvre en relation avec le thème.
3. Le participant doit dûment renseigner et approuver le formulaire de participation au concours **(ci joint en Annexe 01)**
4. Les œuvres soumises doivent être créées par le participant lui-même pendant la période de sélection. Cela implique que les participants ne peuvent pas soumettre des œuvres réalisées par d'autres personnes ou celles déjà créées avant la période de sélection. L'objectif est de promouvoir l'originalité et l'authenticité des œuvres présentées, en donnant aux participants l'occasion de montrer leur propre créativité et leur talent pendant la période spécifiée.
5. Les œuvres soumises ne doivent pas porter atteinte aux valeurs communes qu'elles soient religieuses ou nationales, et ne doivent pas choquer ou offenser le public dans sa sensibilité.
6. Chaque participant doit soumettre minimum deux (02) images de ses œuvres d'art. L'objectif est de permettre au comité de sélection d'avoir une vision globale du travail de l'artiste et de mieux évaluer son style, sa technique et sa créativité
7. Le participant doit transmettre sa participation (photo de sa proposition) objet du concours sous format JPEG (Minimum 72 DPI) annexée d'une description de l'œuvre réalisée.
8. La présence du créateur de l'œuvre le jour du concours est obligatoire.

Article 03 : *Engagement des participants* :

Les engagements définissent les responsabilités et les attentes des participants vis-à-vis de leurs œuvres soumises. Chaque participant s'engage à :

- Ne pas réclamer une rémunération financière : Le participant accepte de ne pas demander de paiement ou de compensation financière en échange de l'exposition ou de l'utilisation de son œuvre dans le cadre de l'événement. Cela indique que la participation à

l'événement est basée sur une démarche volontaire et que le participant ne s'attend pas à quelconque rémunération monétaire pour l'utilisation de son travail.

- Certifier que les œuvres soumises sont entièrement créées par lui-même. Cela signifie qu'il n'y a pas de plagiat ou d'utilisation non autorisée d'œuvres créées par d'autres artistes. Cette certification garantit l'originalité et l'authenticité des œuvres présentées.
- Assumer l'entière responsabilité du contenu de l'œuvre : Le participant accepte d'assumer la pleine responsabilité du contenu de son œuvre. Cela signifie qu'il reconnaît que tout ce qui est représenté ou exprimé dans son œuvre est de sa propre initiative et que ni les organisateurs de l'événement ni le comité de sélection ne peuvent être tenus responsables du contenu de l'œuvre.
- Le participant s'engage à se munir de tous les outils et matériels adéquats (pinceau et autres) pour réaliser son offre préqualifiée sur le Mur désigné lors du concours.

Article 04 : Dates et lieu du déroulement du concours :

Date de dépôt des offres : **(retour du document complet dument signé par le participant)**

Dimanche 18 Juin jusqu'à 12h00 à l'adresse suivante : complexe touristique de Zeralda -Wilaya d'Alger ou via courrier électronique à l'adresse Mail suivante :

cnpm2023@complexetouristiquezeralda.dz

- Date de Préqualification des candidats : Lundi 19 Juin 2023 à 14h00
- Invitation des participants préqualifiés : Mardi 20 Juin 2023
- Accueil des participants préqualifiés le 22 juin 2023 à partir de 08h00.
- Début du concours : Du Jeudi 22 juin 2023 à 11h00 au Samedi 24 Juin 2023 à 23h30
- Jury d'évaluation des œuvres artistiques : Dimanche 25 Juin 2023 à 09h30
- Cérémonie de remise de prix et de clôture : Dimanche 25 Juin 2023 à 15h00

Article 05 : Prise en charge des candidats préqualifiés :

La direction du complexe touristique de Zeralda prendra en charge l'hébergement et la restauration des participants du 22 au 25 juin 2023.

Aussi, elle prendra en charge tout ou une partie de la fourniture de la matière première d'un commun accord avec le participant.

Article 06 : Critères de Sélection du Lauréat du concours :

- Une « Commission de préqualification » est désignée par la direction de l'EGT Zeralda pour la mission de préqualification de Cinq (05) candidats parmi les participants ayant rempli les conditions de participation au concours qui aura lieu le 19 juin 2023 à 14h00 au sein de l'Hôtel Mazafran.
- Les œuvres préqualifiées seront publiées sur nos réseaux sociaux via **Instagram**, **Facebook** et le site Web de l'EGT : **www.complexetouristiquezeralda.dz**, et ce pour un éventuel vote électronique du public à partir de la date de préqualification des œuvres (20 Juin 2023) jusqu'au 25 Juin 2023 à 11h00.
- Un « Jury d'évaluation des œuvres artistiques » procédera à une évaluation des Œuvres réalisées des participants préqualifiés en date du 25 Juin 2023 à 9h30.
- Les critères de sélection et leur notation seront définis par les membres de jury
- La notation finale pour la sélection du lauréat du concours se fera comme suit :

$$= \frac{(Notation \text{ du jury } /50 \text{ points}) + (moyenne \text{ du vote électronique } /50 \text{ points})}{2}$$

- Le concours sera attribué au candidat préqualifié présentant la note la plus élevée.

Article 07 : Prix du concours :

- Le lauréat du concours bénéficiera d'une **prise en charge totale** par le complexe touristique (CT Zeralda) pour quatre (04) Personnes au niveau des bungalows d'une durée de Trois (03) **nuitées**.
- La validité de cette offre est de Quarante (40) jours (du 26 Juin 2023 au 04 Aout 2023). La réservation doit se faire à l'avance d'une durée raisonnable.
- Aussi et à titre d'encouragement de nos talentueux artistes, une attestation de participation à la première édition du « Concours National de la Peinture Murale » sera délivrée à chaque participants préqualifiés.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE POPULAIRE
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
Groupe Hôtellerie, Tourisme, Tourisme et Thermalisme Zeralda

Concours National de la Peinture Murale

FICHE DE PARTICIPATION

ANNEXE 01

Non et prénom :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse : Wilaya

Fax :

Courrier Electronique :

Descriptif du Tableau Proposé :

Observations :

Date limite de dépôt des offres : 19-06-2023 à 12h00

Courrier électronique : cnpm2023@complexetouristiquezeralda.dz

Téléphone et Fax : 023209551

Signature du Participant